

Règlement du Swiss Mid-Amateur Team Challenge 2019

Participation

Le Swiss Mid-Amateur Team Challenge 2019 (SMATC 19) est ouvert à tous les clubs de golf affiliés à l'ASG. Les équipes sont composées de dames et messieurs qui :

- a) sont membres actifs dans le club correspondant et qui sont détenteurs de la carte de l'ASG. Sur autorisation du club d'attache, un golfeur ou une golfeuse peut également jouer pour un autre club, à condition d'être aussi membre de celui-ci.
- b) sont âgés de 30 ans ou plus à la date du premier rencontre et dont l'exact handicap n'est pas supérieur à 24.0.

Equipes

Chaque club a le droit de former une équipe par division, composée de 12 joueuses et joueurs, dont 6 seulement participeront lors de chaque rencontre.

- Tout club qui souhaite participer au SMATC 19 devra envoyer son inscription au moyen du document officiel au plus tard le 31 octobre 2018. Cette demande est contractuelle et sera officialisée dès que les frais d'inscriptions auront été payés dans le 1^{er} trimestre 2019.
- Un maximum de 24 équipes par division seront pris en compte. En cas d'un surplus d'inscriptions les équipes participants du 2018 ont la priorité dans leur division correspondant jusqu'au 21 octobre 2018. Après cette date et selon la disponibilité c'est la date de réception de l'inscription qui fera foi dans l'attribution d'une place pour la compétition. Si une division a déjà atteint le maximum de 24 équipes, il faut changer pour une autre division qui n'est pas encore complet.
- Par équipe, un minimum de 2 joueurs d'équipe doit être membre (cotisation annuelle CHF 290.-) ou 6 joueurs d'équipe 'Friends' (cotisation Friends CHF 100.-) du club affilié MidAmateure.CH. La variante 1 membre effectif et 3 'Friends' est également valable.
- Les adhésions obligatoires à l'association MidAmateure.CH peuvent être appliquées individuellement et en ligne. Leur demande et leur paiement doivent être effectués au plus tard le 30 avril 2019, sinon les équipes fautives seront suspendues par le SMATC 19 et si le nombre cible n'est pas atteint le 19 mai 2019, l'équipe concernée sera exclue du SMATC 19.

Le statut actuel des membres enregistrés du club peut être consulté sur la page d'accueil du club (www.midamateure.ch) à partir de décembre 2018 au plus tard.

➤ **1^{ère} Division** : La somme des handicaps d'équipe (handicap exact / eHcp) peut atteindre un maximum de 79,9 et 12 joueurs doivent être inscrits. La valeur maximale ne peut être dépassée à partir du 29 mars 2019, faute de quoi les joueurs ayant un handicap excessif devront être remplacés.

➤ **2^{ème} Division** : La somme des handicaps d'équipe (handicap exact / eHcp) doit être d'au moins 80.0 et au maximum 119.9 et 12 joueurs doivent être inscrits. Les valeurs minimale et maximale ne doivent pas être dépassées à partir du 29 mars 2019, faute de quoi les joueurs de l'équipe ayant un handicap trop bas ou trop haut devront être remplacés.

Pour la **2^{ème} division**, lors de chaque rencontre, la somme totale des eHcp doit être obligatoirement au minimum de 40.0. Cependant et en raison de la possible amélioration des eHcp des joueurs durant la saison cette somme pourrait également être inférieure lors de la rencontre, si le total des six joueurs prévus pour une rencontre était au minimum 40.0 au moment de l'inscription du 29 mars 2019.

➤ **3^{ème} Division** : La somme des handicaps d'équipe (handicap exact / eHcp) doit être d'au moins 120.0 et 12 joueurs doivent être inscrits. La valeur minimale ne peut être inférieure

à partir du 29 mars 2019, faute de quoi les joueurs de l'équipe ayant un handicap trop faible devront être remplacés.

- Pour la 3^{ème} division, lors de chaque rencontre, la somme totale des eHcp doit être obligatoirement au minimum de 60.0. Cependant et en raison de la possible amélioration des eHcp des joueurs durant la saison cette somme pourrait également être inférieure lors de la rencontre, si le total des six joueurs prévus pour une rencontre était au minimum 60.0 au moment de l'inscription du 29 mars 2019.
 - Des changements dans les compositions des équipes peuvent encore être effectués jusqu'au 29 mars 2019 au plus tard. Passé cette date, il n'est plus possible de remplacer un joueur ou une joueuse manquant.
 - L'inscription d'une équipe n'est valable que lorsque sa finance d'inscription de CHF 800.- a été versée avant le début du SMATC 19, soit le 29 mars 2019 au plus tard. Sont compris dans cette finance d'inscription toute l'administration du tournoi et, le cas échéant, l'invitation à la finale.
 - Si une équipe est forcée de se retirer du SMATC 19 dans la division annoncée, l'inscription est quand-même dû.
 - Pour chaque rencontre, l'équipe participante doit toujours être composée de 6 joueuses et joueurs membres de l'équipe.
 - Les joueuses et joueurs peuvent participer dans tous les divisions, si les conditions d'handicap sont respectées.
 - Un maximum de 2 joueurs par équipe pourra être remplacé durant la saison. Dans le cas où ce nouveau joueur a un eHcp meilleur que celui du joueur qu'il remplace, il ne pourra avoir un handicap que d'un maximum de 30% de mieux que la moyenne de la totalité des joueurs au 29 mars 2019.
- Exemple : Somme des handicaps = 96.0, Moyenne par joueur = 8.0
- a) Handicap minimum du joueur remplaçant = 5.6 ou
 - b) Handicap identique ou plus élevé que le joueur à remplacer.
- Après le début d'une rencontre (1^{er} départ), les joueuses et joueurs ne peuvent pas être remplacés.
 - Chaque club participant au tournoi s'engage à ne pas demander de Greenfees aux autres équipes lors de la rencontre.

1 Formule générale

- 1.1. Le SMATC 19 consiste en un tour préliminaire, un round robin et une finale, qui sont tous annoncés sous le nom de SMATC 19.
- 1.2. Les groupes régionaux seront constitués immédiatement après la date limite d'inscription (31 octobre 2018), le tableau des tournois sera établi par tirage au sort et communiqué aux équipes inscrites.
- 1.3. Toutes les rencontres du tour préliminaire et du round robin comprennent 3 parties en foursomes et 6 simples, qui seront jouées le même jour en matchplay sans handicap des back tees (1^{ère} & 2^{ème} division) et front tees (3^{ème} division).
- 1.4. Les capitaines s'engagent à annoncer une rencontre au moins 48 h à l'avance auprès de la direction du tournoi par e-mail ou par fax.
- 1.5. Les capitaines s'informent réciproquement de la composition des équipes au moins 30 minutes avant le début de la partie. Les foursomes sont numérotés de 1 à 3 et les simples de 1 à 6. Le foursome n° 1 est celui avec l'exact handicap actuel le plus haut, suit en n° 2 du deuxième plus haut et en n° 3 de celui à l'exact handicap actuel le plus bas. Le même ordre de classement vaut pour les simples : le ou la joueur/-se avec l'exact handicap actuel le plus haut sera placé en n° 1 et celui ou celle à l'exact handicap actuel le plus bas en n° 6.
- 1.6. Les deux premiers joueurs à s'opposer sont les joueurs/-euses n° 1 des clubs correspondants, les deuxièmes les joueurs/-euses n° 2, et ainsi de suite. Si besoin est, le hole-per-hole playoff se fera toujours sur le premier trou régulier, à moins que les capitaines n'en aient pas décidé autrement.

- 1.7. Au cas où un club recevant doit, pour des raisons d'organisation, faire disputer les simples en groupes de quatre joueurs, il doit en informer le capitaine de l'équipe adverse au moins 48 h à l'avance.
- 1.8. Au cas où les Matchplay simples seraient joués en groupe de 4 joueurs, les concertations, aides et autres conseils sont interdits (règle 8-1).
- 1.9. Le capitaine de l'équipe, playing ou non-playing, a le droit de donner des conseils aux membres de son équipe (règle 8-1), avec la restriction qu'un playing capitaine n'a pas ce droit pendant qu'il joue son propre tour. Les capitaines font partie du match ou du camp du compétiteur et ceux-ci seront responsables de toutes infractions aux règles du capitaine. (D. 33-1/11.5)
- 1.10. Les caddies sont permis (règle 6-4). Les membres de l'équipe ont le droit de supporter leur équipe comme caddie après d'avoir terminé leur propre rencontre.
- 1.11. Chaque victoire donne 1 point pour l'équipe gagnante et, en cas d'égalité après 18 trous, chaque équipe reçoit un demi-point (0,5). 9 points au total sont donc distribués lors de chaque rencontre (3 foursomes et 6 simples).
- 1.12. L'équipe vainqueur d'une rencontre reçoit trois points, la perdante 0. En cas d'égalité, les capitaines désignent un joueur chacun pour départager en hole-per-hole playoff. Chaque équipe reçoit alors 1 point et l'équipe gagnante en playoff 1 point supplémentaire.
- 1.13. Les rencontres se déroulent selon les règles du R&A, les règlements officiels de l'Association Suisse de Golf (ASG), le hard card de l'ASG et les règles locales du club recevant. L'utilisation de carts est strictement interdite.
- 1.14. Pour le jeu dans le cadre du SMATC 19, un joueur peut obtenir des informations sur les distances en utilisant un instrument qui mesure uniquement les distances, même sur un parcours où normalement ces instruments sont interdits. Si un joueur, pendant un tour conventionnel, utilise un instrument de mesure de distance qui permet de fournir ou de mesurer d'autres paramètres pouvant l'aider dans son jeu (par exemple, le dénivelé, la vitesse du vent, la température, etc.), le joueur est en infraction avec la Règle 14-3, pour laquelle la pénalité est la disqualification, que ces informations additionnelles aient été réellement utilisées ou non.
- 1.15. Des équipes mixtes au sein desquelles les dames affrontent les messieurs sont autorisées à participer au SMATC 19. Étant donné que les règles officielles de golf ne tiennent pas compte de cette situation particulière, la procédure de la règle 10-1 sera appliquée dans le cadre du SMATC 19. Pour ne pas influencer négativement la cadence du jeu, les capitaines responsables peuvent convenir d'un commun accord que, dans les parties mixtes ce sera toujours l'homme qui joue comme premier au départ. Un tel accord doit être conclu par les capitaines au plus tard avant le début du jeu. La règle 10-1c en rapport avec 10-1b conserve sa validité dans chaque cas.
- 1.16. En cas des équipes mixtes l'équipe recevant assure que les départs (blanc / bleu, jaune / rouge) sont placés au plus près des repères de distance sur les aires de départ.
- 1.17. L'équipe d'hôte assure que la liste des résultats soit envoyée, dûment remplie et signée par les deux capitaines, par fax, email ou smartphone à la direction du tournoi immédiatement après la rencontre. Si cela n'est pas le cas jusqu'à 12:00 le lendemain, l'équipe visitant gagnera par forfait 5:0.
- 1.18. Au cas où une équipe aligne des joueurs non qualifiés, annule une rencontre ou n'est pas présente sur le terrain au moment du 1^{er} départ, l'équipe adverse gagne par forfait 3 points pour la rencontre et la victoire sera comptée 5:0 pour le 1^{er} et 2^{ème} quotient (victoires/défaites).
- 1.19. Les forfaits seront pénalisés pour l'équipe faillible avec une déduction de points (-3). Chaque forfait additionnel sera pénalisé avec une déduction de points (-3) et une amende de CHF 200.-, laquelle sera facturée immédiatement par le comité du SMATC.
Attention : Une défaite par forfait peut avoir un effet négatif sur le classement des autres équipes de la région et doit être évitée ! S'ils vous manquent les joueurs, vous avez toujours la possibilité de jouer avec moins des 6 joueurs officiels pour éviter une falsification du classement!
- 1.20. Si une ou plusieurs parties ne peuvent pas aller à leur terme en raison de la météo, il incombe aux capitaines de trouver une solution à l'amiable. Cela peut concerner une prise en compte des trous déjà joués, une réduction du reste de la compétition ou même une annulation et une reprogrammation.

Propositions pour une solution bilatérale:

- a) L'avantage du tirage au sort de jouer chez soi peut être renversé avec le d'accord des deux capitaines, pour que la rencontre peut se dérouler comme prévue.
- b) Dans les conditions graves des terrains de golf et toujours sur la base d'un d'accord entre les deux capitaines, l'ordre du règlement de jouer les foursomes avant les singles peut être changé. Je vous propose de jouer d'abord les singles car ils décident sur le vainqueur de la rencontre. Attention : Il faut que vous régliez les résultats des foursome avant de partir sur le parcours pour éviter des discussions après un résultat serré. La proposition du comité est de les partager (1.5 / 1.5 points) pour que le coefficient reste bien équilibré pour tous.
- c) Si vous avez dû annuler une rencontre sur la base d'un terrain injouable je vous propose de chercher une nouvelle date sur la base b). Comme ça il vous reste peut-être la possibilité de trouver une date pendant la semaine en partant que pour les singles dans l'après-midi et de trouver une solution sportive.

Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, les capitaines annoncent l'état des rencontres ainsi que les portions restantes à jouer à la direction du tournoi. Après la consultation entre les capitaines et la direction du tournoi, une décision finale sera prise.

2 Preliminary Round (Tour préliminaire)

2.1 Toutes les divisions

- 2.1.1 Le tour préliminaire a lieu en 4 groupes régionaux, composés d'un maximum de 6 équipes chacun. Ainsi chaque équipe jouera à domicile 2 - 3 fois et participera au maximum à 5 rencontres dans l'espace de 4 mois.
- 2.1.2 Les meilleures 2 équipes par région du tour préliminaire se qualifient pour le round robin / quarts de finales. Les capitaines en seront informés lors du draw du tour préliminaire.
- 2.1.3 En cas d'égalité des points c'est d'abord le premier quotient victoires/défaites (p.ex. 21 victoires / 15 défaites = 1.4) qui fera le classement. Si aucun classement clair ne devait s'en dégager, le deuxième quotient des rencontres singles, ensuite, si nécessaire, le troisième quotient des foursomes et finalement un tirage au sort décidera du classement.
- 2.1.4 La dernière journée de match possible pour la compétition préliminaire sera le 4 août 2019. Les rencontres auront lieu soit en semaine ou le weekend.
- 2.1.5 Pour les rencontres n'ayant pas eu lieu jusqu'au 4 août 2019, les équipes concernées recevront 0 point.

Round Robin

3 Toutes les divisions (¼ Finales)

- 3.1.1 Les équipes qualifiées pour le round robin seront réparties selon le draw dans 4 groupes interrégionaux de 2 équipes chacun.
- 3.1.2 Dans les ¼ de finales les rencontres suivantes auront lieu:
 1. Place (chez soi) contre 2. Place
- 3.1.3 La dernière journée de match possible pour les ¼ finales sera le 22 septembre 2019. En cas de non déroulement d'un match, l'article 3.1.4 sera d'application.
- 3.1.4 Si toutefois les deux clubs n'arrivent pas à trouver une date, la rencontre devra être jouée à la date limite, les premiers départs ayant lieu aux heures suivantes : Foursomes 08:30, Simples 13:30. Si une équipe ne peut prendre le départ à l'heure fixée, l'autre équipe sera déclarée vainqueur par forfait. La rencontre ne peut en aucun cas être retardée au-delà de la date limite.
- 3.1.5 Si les équipes sont à égalité, la victoire se fera en playoff trou par trou. Celui-ci se fera toujours sur le premier trou régulier, à moins que les capitaines n'en aient décidé autrement et les deux capitaines désignent un joueur chacun.
- 3.1.6 Les 4 équipes gagnantes du round robin se qualifient pour la finale annuelle du SMATC 19 dans la division respective.
- 3.1.7 Les règles applicables sont les mêmes que celles établies pour le tour préliminaire.

4 **Finale** (½ finales et finales)

- 4.1 La ½ finale aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 et les grandes et petites finales le samedi 28 septembre 2019 au Golf Club Obere Alp e.V. et se jouera sur 18 trous en 6 matchs en Matchplay individuels dans toutes les divisions des back tees. Chaque victoire rapporte 1 point à l'équipe correspondante, en cas d'égalité après 18 trous, les deux équipes reçoivent 0,5 point.
- 4.2 Les capitaines annonceront jusqu'à lundi 23 septembre 2019 / 17:00 la composition des équipes à la direction du tournoi par fax ou par e-mail. Les équipes se composent de la même façon que pour les tours préliminaire et intermédiaire (cf. points 1.5 et 1.6). L'équipe formé pour les ½ finales et finales devra être composées des mêmes 6 jours et ne pourra pas être modifiée.
- 4.3 Les ½ finales des 3 divisions auront lieu vendredi. Toutes les divisions partent du Tee 1 en flights à 2. Comme pour les matchs joués jusqu'à présent, les paires avec le handicap le plus élevé jouent en premier. Dans les ½ finales, les 1^{er} rencontres de la 1^{ère} division commencent d'abord, suivies de celles de la 2^{ème} et 3^{ème} division, puis de celles des 2^{ème} rencontres, et ainsi de suite.
- 4.4 Dans les ½ finales se rencontreront les équipes gagnantes des ¼ finales de chaque division selon le draw.
- 4.4.1 Exception : Dans le cas où des grandes finalistes du SMATC 2018 de la même division se retrouvent en ½ finale l'un contre l'autre, nous appliquerons le schéma suivant : 1^{er} contre le 4^{ème} et 2^{ème} contre le 3^{ème}.
- 4.5 Si les équipes sont à égalité, la victoire se fera en hole-per-hole playoff. Celui-ci se fera toujours dans l'ordre des trous 10 / 11 / 12 réguliers. Les deux capitaines désignent immédiatement un joueur chacun.
- 4.6 Les équipes gagnantes des ½ finales s'affronteront samedi lors de la grande finale pour la première et la deuxième place, les équipes perdantes lors de la petite finale pour la troisième et la quatrième place dans leurs divisions.
- 4.7 Les grandes et petites finales des 3 divisions se joueront le samedi sur 18 trous chacun en 6 matchs en Matchplay individuels. Toutes les divisions partiront du départ 1 en vols de 2 et des back tees. Comme pour les matchs joués jusqu'à présent, les paires avec le handicap le plus élevé commencent en premier. Dans les finales, les jumelages de la 3^{ème} division commencent en premier, suivis de ceux de la 2^{ème} et de la 1^{ère} division, les petites finales prenant le départ.
- 4.8 En cas d'égalité, tant lors de la grande que lors de la petite finale de chaque division, les capitaines des équipes ex aequo nommeront immédiatement un joueur chacun qui décidera de la victoire ou de la 3^e place en hole-per-hole playoff en matchplay. Celui-ci se fera toujours dans l'ordre des trous 10 / 11 / 12 réguliers.
- 4.5 Chaque équipe participant à la finale recevra un prix souvenir et les équipes gagnantes un prix challenge.
- 4.6 La direction du tournoi prend en charge les Green Fees du tournoi, les finances d'inscriptions, collation et l'apéro riche cependant la remise des prix pour tous les participants jouant de la finale (inclus le capitaine de l'équipe, playing ou non-playing). À la suite de la ½ finale, les joueurs de la finale et leur capitaine seront invités au Dîner de Championnat le vendredi soir.
- 4.7 Les capitaines (playing ou non-playing) n'ont pas le droit d'utiliser les golf carts pendant les deux tours finales.

Organisateur

Le Swiss Mid-Amateur Team Challenge est organisé par MidAmateure.CH GmbH, faisant également office de direction du tournoi.

Toute correspondance doit être adressée à :

MidAmateure.CH GmbH
Fohlenweidstr. 49, 8615 Wermatswil
Tél 044 994 47 65, Fax 044 994 47 63
E-mail golf@midamateure.ch